

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du jeudi 17 décembre 2020

DÉLIBÉRATION N° **CD-2020/12/17-1/12****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20201217-lmc100000021483-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 21/12/2020

Réception Préfet : 21/12/2020

Publication RAAD : 21/12/2020

Commission n° 1 – Aménagement du Territoire, Politiques contractuelles, Environnement et Agriculture
Rapporteur : BEAULNES SERENI Nathalie

Commission n° 7 – Finances
Rapporteur : LUCZAK Daisy

OBJET : Convention entre le Département de Seine-et-Marne et le Syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique, relative à la mise à disposition de personnels, prêts de locaux et matériels et prestations de service, pour l'année 2021.

Le présent rapport a pour objet de définir les conditions et modalités de mise à disposition de personnels, de prêts de locaux et matériels et prestations de service, au profit du Syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique. Depuis l'installation du Syndicat mixte, le 1er janvier 2013, le Département de Seine-et-Marne a contribué, chaque année, à ses charges de fonctionnement, sous la forme d'une valorisation des moyens et services accordés et des personnels mis à disposition. Il est proposé de maintenir cette contribution financière départementale, pour l'année 2021.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n°1/01 en date du 17 décembre 2010, relative à l'adoption du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN),

VU la délibération du Conseil général n°1/01 en date du 30 septembre 2011, relative à la création du Syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique,

VU l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL672012 n°144 du 26 décembre 2012 relatif à la création du Syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le projet de convention de mise à disposition de personnels, de prêts de locaux et matériels et de prestations de services au profit du Syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique pour l'année 2021, tel que joint en annexe à la présente délibération.

Article 2 : de mettre à disposition, à titre gracieux, un agent du Département au bénéfice du Syndicat mixte.

Article 3 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer ce projet de convention, au nom du Département de Seine-et-Marne, avec le Syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (44) :

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Cathy BISSONNIER
M. Ludovic BOUTILLIER
Mme Martine BULLOT
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard CORNEILLE
M. Bernard COZIC
Mme Monique DELESSARD
M. Smaïl DJEBARA
Mme Martine DUVERNOIS
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Anne-Laure FONTBONNE
Mme Isoline GARREAU MILLOT
Mme Julie GOBERT
M. Jérôme GUYARD
M. Yves JAUNAUX
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François ONETO
Mme Véronique PASQUIER
M. Ugo PEZZETTA
Mme Laurence PICARD
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON
M. Brice RABASTE
Mme Isabelle RECIO
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Geneviève SERT

Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR qui a donné pouvoir à M. Smail DJEBARA
M. Jérôme TISSERAND
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Franck VERNIN
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Geneviève SERT
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

Ont été ABSENTS (2) :

M. Pierre BACQUÉ
M. Arnaud de BELENET



Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne